

Procès verbal

Le lundi 07 juillet 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Christian FAUTH.

Secrétaire de la séance : Rudi HELMSTETTER

Présents : Pascal ANSTETT, Didier BECK, Sylvie BIEBER, Stella BRUMM, Valérie DORMEYER, Christian FAUTH, Rudi HELMSTETTER, Sabine HOFFMANN, Sophie KLEIN, Pascal MEUNIER, Alain MEYER, Mario QUINTO, Philippe SCHEID, Christian THIEBOLD, Berni ZIMMERMANN

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du PV du 19 mai 2025

- 1) Redevance pour l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de distribution d'électricité
- 2) Autorisation de signature d'une convention financière des travaux de voirie de la rue de Laiterie avec la ComCom Hanau La Petite Pierre
- 3) Droit de préférence sur 2 parcelles
- 4) Créations de postes
- 5) Divers

Délibérations du conseil :

Redevance pour l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de distribution d'électricité (hors chantiers/travaux) (N° DE_022_2025)

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2025 ;

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé

de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 57,70 % applicable à la formule de calcul.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Délibération : adoptée

Autorisation de signature d'une convention de désignation d'ouvrage et de son financement relative aux travaux d'enfouissement de réseaux et aménagement de voirie dans la rue de la Laiterie (N° DE_023_2025)

VU les travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux de la rue de la Laiterie,

Le maire fait lecture de la convention prévue entre le communauté de communes Hanau - La Petite Pierre et la commune pour ces travaux,

après délibération, le conseil municipal, autorise le maire à signer cette convention et tous les documents relatifs à ces travaux.

Délibération : adoptée

Autorisation d'engagement d'un agent technique territorial faisant fonction d'agent d'entretien (N° DE_024_2025)

Vu l'embauche de la personne titulaire sur le site du périscolaire et sa demande de réduction d'heures,

Vu le transfert des agents de la cantine et de l'accueil du soir vers le site périscolaire géré par les AGF,

Vu le nombre de bâtiments que possèdent la commune,

Il est nécessaire d'embaucher un agent technique territorial faisant fonction d'agent d'entretien pour l'école de la Porte des Vosges du Nord située à Petersbach, cet agent sera également amené à effectuer d'autres travaux pour la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, en qualité de non titulaire.

- les attributions consisteront à : réaliser des travaux d'entretien pour l'école

- la durée hebdomadaire de service est fixée à : pour un travail effectif de 8 heures par semaine accompli pendant la période scolaire, l'intéressée sera rémunérée sur la base de 8 - 1,19 heures (congé excédentaire) = **6,49/35^{ème}** soit 6 heures et 49 minutes par semaine
- la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366
- le contrat d'engagement sera établi en application de l'article L 332-8-3°.
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibération : adoptée

Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de l'agent d'entretien de l'école avec le SIVOS de la Porte des Vosges du Nord (N° DE_025_2025)

VU la création de l'école de la Porte des Vosges du Nord,
 VU la nécessité d'avoir plusieurs agents d'entretien,
 VU que les agents sont embauchés par les communes et qu'elles seront déléguées pour assurer l'entretien de l'école,

La commune met à disposition un agent d'entretien pour l'école de la Porte des Vosges du Nord,

Le maire donne lecture de la convention,

après délibération, le conseil municipal, autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de l'agent avec les SIVOS de la Porte des Vosges du Nord.

Délibération : adoptée

Autorisation d'engagement d'un agent technique territorial faisant fonction d'agent d'entretien et de gestion de la salle polyvalente (N° DE_026_2025)

Vu l'embauche de la personne titulaire sur le site du périscolaire et sa demande de réduction d'heures,
 Vu le transfert des agents de la cantine et de l'accueil du soir vers le site périscolaire géré par les AGF,
 Vu le nombre de bâtiments que possède la commune,

Il est nécessaire d'embaucher un agent technique territorial faisant fonction d'agent d'entretien et de gestion pour la salle polyvalente,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, en qualité de non titulaire.

- les attributions consisteront à : réaliser des travaux d'entretien et de gestion de la salle polyvalente
- la durée hebdomadaire de service est fixée à : 5h
- la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366
- le contrat d'engagement sera établi en application de l'article article L 332-8-3°.
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibération : adoptée

Aménagement du parking autour de la mairie du groupe scolaire (N° DE_027_2025)

VU la délibération du 19 MAI 2025 N° DE_017_2025,

Vu le dispositif de la Collectivité Européenne d'Alsace "Amendes de police" instauré par délibération du 30 juin 2025,

Le Maire présente le projet des travaux d'aménagement du parking autour de la mairie et du groupe scolaire :

coût prévisionnel des travaux de réaménagement hors taxes : **93 575,10 €**

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve le projet
- donne son accord pour la mise en oeuvre des travaux
- vote le financement comme suit :

subvention de la Région Grand EST dans le cadre du "coup de pouce rural" : 12 000 €

subvention de la Collectité Européenne d'Alsace dans le cadre "amendes de police" : 46 787,55 €

Autofinancement par la commune : 34 787,55 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

- sollicite les subventions de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux.

Délibération : adoptée

Divers

- Une demande au droit de préférence d'un terrain à vendre se situant près de la station d'épuration des GCF a été proposée à la commune. Le conseil municipal renonce à ce droit.
- Les horaires d'Odile Greiner vont passer à 5h et ceux d'Anne Rebmann à 23h pour la commune. Le CST devra valider la proposition en septembre.
- La directrice de l'école de musique, Claudine ISCH, est intervenue lors de la réunion du comité syndical du SIVOS le 01/07/25 afin de proposer Nicolas BACHER à l'école dans le cadre du dispositif « Musique à l'école ». Les communes devront contribuer 1,52 € par habitant.
- Le destratificateur a été mis en place dans la salle polyvalente.
- Un arbre mort devra être enlevé à proximité du château d'eau le 12/07 à 8h par les conseillers.
- Les membres de la commission fleurissement feront le tour du village le 30/07 à 18h.
- Pizza Brigitte de Metting demande l'autorisation de s'installer sur le parking en face de l'église 1 fois par mois de 18h à 20h. Le conseil municipal donne son accord.
- La prochaine réunion se tiendra le 25/08 à 20h pour l'organisation de l'inauguration de l'école.

Christian FAUTH
Président de séance

Rudi HELMSTETTER
Secrétaire de séance

